

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°CC/2017.00430

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SEDL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES MURONS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83 Nombre de pouvoirs : 17 Nombre de voix : 100

Membres titulaires présents :

AUBOURDY, Jean-Alain Gilles ARTIGUES, Mme Nicole M. BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRENARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André Mme Stéphanie CHARBONNIER. M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, Jean-Luc DEGRAIX. M. Frédéric DURAND. M. Gilles ESTABLE. FAURE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. M. Bernard Marc FAUVEL, Christophe FAVERJON, Annick FAY. M. Christian Mme FAYOLLE. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET. Luc FRANCOIS, Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN. Mme Delphine JUSSELME. M. Robert KARULAK. Mme Siham LABICH. M. Bernard LAGET. M. Yves LECOCQ. Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, ROVERA. Mme Monique M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES. M. Jean-Claude SCHALK, Alain SCHNEIDER. Mme M. Nadia SEMACHE. M. Joseph SOTTON, Μ. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,

REÇU EN PREFECTURE
Le 20 décembre 2017
VIA DOTELEC - iXBus
042-244200770-20171016-D20170043000-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171220

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs:

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA. Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER, M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET, M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE, M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON, Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU, M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE, M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Henri BOUTHEON. Mme CHAROLLAIS-CHEYTION. Emmanuelle M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON, Mme Diida OUCHAOUA, Fabienne PERRIN. Florent PIGEON. Mme Μ. M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX. M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DU BILAN DE CLOTURE DE LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT CONFIEE A LA SEDL POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES MURONS

La ZAC des Murons située sur la Commune d'Andrézieux-Bouthéon représente une zone d'environ 50 ha dont 42 ha sont cessibles. La zone distingue plusieurs secteurs destinés à recevoir respectivement des activités artisanales, industrielles et commerciales. Les surfaces cessibles sont :

Secteur commercial:

Secteur artisanal et industriel:

Secteur industriel (grandes parcelles):

8 ha environ
15 ha environ
19 ha environ

La commune d'Andrézieux-Bouthéon avait signé le 27 juin 1995 avec la SEDL une convention confiant à cette dernière les études de faisabilité de la zone d'activités des Murons sous la forme d'une ZAC.

L'importance de cette opération d'aménagement lui a donné le caractère de zone d'aménagement d'intérêt communautaire et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Galmier a concédé l'aménagement de la ZAC des Murons à la SEDL.

L'intégration de la commune d'Andrézieux-Bouthéon à la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2013 a conduit au changement de concédant par un avenant de transfert signé le 24 avril 2013.

A ce jour, l'ensemble des travaux d'aménagement a été réalisé et 56 lots ont été commercialisés.

Les dépenses de l'opération se sont élevées à 9 828 953,67 € HT. Elles sont constituées des frais d'études pour 82 621,58 €, des acquisitions foncières pour 1 608 486,63 €, des travaux pour 6 259 573,61 €, de la rémunération de l'opérateur pour 1 276 975,78 € des frais financiers pour 210 265,87 € et des frais divers tels que les assurances, les taxes pour 391 030,20 €.

Les recettes se sont élevées à 17 220 586,57 € HT. Elles sont constituées des cessions des terrains pour 11 205 584,50 €, de la remise des équipements publics à Saint-Etienne Métropole pour 5 684 753,44 € des subventions pour 88 922,25 € et des produits financiers 52 835 € et des produits divers pour 188 491,38 €.

Un boni de 7 391 632,90 €, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses enregistrées, sera reversé à Saint-Etienne Métropole et inscrit en recette de fonctionnement au compte 7788 destination ZINDUS gestionnaire de crédit ECONOMIE.

D'un point de vue budgétaire, pour Saint-Etienne Métropole, la remise des équipements publics d'un montant de 5 684 753,44 € HT (6 821 704,13 TTC) sera inscrite en section d'investissement au compte 2152.

En net l'opération se conclue donc par un excédent de l'ordre de 1 800 000 € pour Saint-Etienne Métropole.

Sur le plan foncier, la clôture de la convention publique d'aménagement se traduit par le transfert de propriété des emprises suivantes :

1 Les terrains restant à commercialiser

Parcelle cadastrée section AE partie du n° 312 pour une superficie de 5 486 m² constituant le lot C5 de la ZA pour un montant de 192 010 € HT (soit 35 € HT/m² prix de commercialisation).

Parcelles cadastrées section AE N° 283 et 287 pour une surface de 5 939 m² constituant le lot A 12b de la ZA, au prix de 124 719 € HT (soit 21 € HT/m² prix arrêté au protocole de réservation au profit de la SCI la Querière).

La dépense sera enregistrée au budget annexe des Zones Industrielles au compte 6015 de l'opération ZAC des Murons.

- 2 <u>l'ensemble des ouvrages et équipements</u> réalisés pour un montant de 5 684 753,44 € HT soit 6 821 704,13 € TTC dont :
 - les voiries et accessoires de voirie représentant une surface de 4 ha 77 a 88 ca.
 - le bassin de rétention et de gestion des eaux pluviales pour une superficie de 4 ha 26 a 01 ca.
 - les espaces verts pour 1 ha 10 a 58 ca.

Les emprises de ces infrastructures sont identifiées au cadastre suivant état parcellaire joint en annexe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- approuve le Bilan de clôture de l'opération arrêté au 12 octobre 2017 présenté par la SEDL pour l'opération de réalisation de la zone d'activité des Murons à Andrézieux-Bouthéon,
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à la clôture de l'opération.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président.

Gaël PERDRIAU